

19 ET 20 OCTOBRE 2009 - LYON

2^{èmes} ateliers
nationaux de la

SOLIDARITÉ

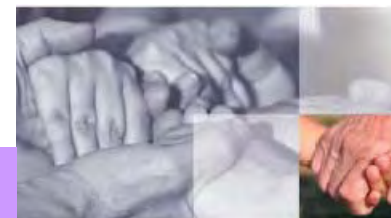
Partage de données nominatives entre institutions

Animation :

Dr Claude Ducos-Miéral

Directrice Observatoire départemental
Département du Rhône

www.ateliers-solidarite.com





La loi permet à des autorités publiques de se faire communiquer, dans le cadre de leurs missions et sous certaines conditions, des informations issues de fichiers.

En dehors de ces cas, cela constitue une infraction pénale.



- ➔ *Qu'observe-t on aujourd'hui dans les collectivités ?*
- ➔ *Où placer le curseur pour préserver les droits fondamentaux des personnes et bénéficier des progrès de la gestion informatisée?*
- ➔ *S'agissant du dossier médico-social partagé, quelle est la meilleure protection de l'individu?*



Paule LAIDEBEUR

*Responsable du Pôle pilotage et prospective
Direction générale de l'action sociale - Conseil général du Nord*

Dr Michel VERMOREL

*Médecin conseil chef de service à l'Assurance maladie
Echelon régional su service médical Rhône-Alpes
Chef de projet , volet SROS vieillissement , du SISRA*

Marie MALLET

*Conseillère technique en charge de l'observation, du développement,
de l'innovation et de l'expérimentation de l'UNCCAS
(Union nationale des centres communaux d'action sociale)*

Marie-France CALLU

*IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations
sanitaires et sociales) – Université Jean Moulin Lyon 3
Directeur adjoint , Maître de conférence en droit*



Le Conseil général, un acteur au cœur de la transmission d'informations entre institutions

Paule LAIDEBEUR

Responsable du Pôle pilotage et prospective

Direction générale de l'action sociale

Conseil général du Nord



Pour un partage des informations essentiels sur une personne âgée, en vue de la coordination de sa prise en charge

Dr Michel VERMOREL

*Médecin conseil chef de service à l'Assurance maladie
Echelon régional su service médical Rhône-Alpes
Chef de projet , volet SROS vieillissement , du SISRA
(Système d'information de santé – région Rhône-Alpes)*



L'action sociale territoriale en situation d'urgence et la nécessité de disposer d'informations sur les publics vulnérables

Marie MALLET

Conseillère technique en charge de l'observation, du développement, de l'innovation et de l'expérimentation de l'UNCCAS

(Union nationale des centres communaux d'action sociale)



Les transmissions d'informations nominatives, cadre légal et situations particulières

Marie-France CALLU

*IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations
sanitaires et sociales) – Université Jean Moulin Lyon 3*

Directeur adjoint , Maître de conférence en droit

*Droit et éthique dans les champs du sanitaire, du social et du médico-
social.*



Quelques références...

- Informatique en action sociale au regard de l'éthique
Avis de la commission éthique et déontologie du Conseil supérieur de travail social
- Ethique et santé publique, enjeux, valeurs, normativité – Raymond MASSE
Presses universitaires Laval – 2003
- *Les principes de l'éthique biomédicale. BEAUCHAMP TL et CHILDRESS JF*
Edition Les belles lettres 2008 (traduit de l'américain)